

PRÉSENTATION

de la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel **de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé** : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, naturel, maritime...

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la Cour des comptes définit la Fondation du Patrimoine comme un **organisme à la gestion économe et rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la **mission d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du Patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Jean-Pierre Ghuysen dirige la délégation régionale Bretagne composée de 5 délégués départementaux et 35 délégués de pays. Il est assisté de Vanessa Colas et de Roman Girard, Chargés de Mission.

En 12 ans d'action en Bretagne :

- ▶ plus de 600 projets de restauration soutenus
- ▶ 75 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 22 millions d'euros d'aides financières octroyées
- ▶ Plus de 2.000 emplois créés ou maintenus en Bretagne



CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE

7 Boulevard Solférino - BP 90714
35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30 - Fax. 02 99 31 40 45
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

ASSOCIATION AN TEST

Mairie de L'Hôpital Camfrout - 29460 L'Hôpital Camfrout
Tel : 02 98 20 06 58
an.test@infonie.fr
www.antest.net

FONDATION
DU
PATRIMOINE



Bretagne

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON**



**Notre-Dame-de-Rumengol
L'HOPITAL CAMFROUT**

MARITIME

RURAL

URBAIN

RELIGIEUX

MILITAIRE

MOTORISÉ

PAYSAGE



La délégation Bretagne de la Fondation du Patrimoine est soutenue par :



**Préservez aujourd'hui l'avenir
en restaurant notre patrimoine**

➔ 1 don = 1 reçu fiscal envoyé

LE PROJET

Description

Notre-Dame-de-Rumengol L'Hôpital Camfrout, Finistère

Notre-Dame-de-Rumengol : Un patrimoine, un esprit à entretenir

S'il est bien une silhouette familière à beaucoup de Bretons, c'est bien celle de Notre-Dame-de-Rumengol. Ce bateau de charge construit en 1945 fait partie de l'activité quotidienne de la rade de Brest. Son grément reconnaissable de dundee de travail typique se rencontre aussi en saison dans de nombreux ports de la Manche ou de l'Atlantique.

Le travailleur de la mer :

Il en aura connu des mers difficiles entre Grande-Bretagne et Méditerranée pour transporter du bois, des oignons, du sel ou du vin, avant de se spécialiser dans le sable. Quel est le moindre petit port de la pointe de Bretagne qui n'a pas vu au moins une fois la puissante gabare venir décharger sa cargaison à quai ?

L'infatigable témoin :

Notre-Dame-de-Rumengol, propriété de l'association An Test, armée de trois hommes d'équipage, se consacre à des missions éducatives comme des

croisières à thèmes, des sorties scolaires, tout en restant un pilier de toutes les fêtes nautiques. De travailleur de la mer, le bateau est devenu un témoin qui transmet une culture, un patrimoine. Un esprit particulier délicat à entretenir.

La nécessité d'un grand carénage :

Après toutes ces années de bons et loyaux services voici venu, pour Notre-Dame-de-Rumengol le moment du grand carénage. L'association An Test s'est donc lancée dans la recherche de financements auprès de partenaires majeurs que sont l'Etat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région et le Département.

Une souscription spéciale pour la révision et la restauration du bateau, dont les modalités sont exposées ci-contre est également lancée auprès du grand public et des entreprises.

An Test

Montant des travaux*	219 191,19 €
Montant des subventions*	175 352,93 €
Part restant à financer*	43 838,25 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de Notre-Dame-de-Rumengol et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la commune dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Le montant de mon don est de _____ euros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :
 sur le revenu sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :
Fondation du Patrimoine - Notre-Dame-de-Rumengol

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt, **ou** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Nom ou société :

Votre adresse :

Comment faire votre don ?

PAR COURRIER

► Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la **Fondation du Patrimoine Bretagne** (Voir coordonnées au dos)

PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/14483

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites **immédiatement un don** pour ce projet !

L'installation d'une application QR code est requise pour cela.



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Bretagne à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

